

ALPES

ATLAS DES ALPES ET DE L'AGRICULTURE ALPINE

LE MASSIF

- 1 Territoire
- 2 Handicap naturel et zonages agricoles
- 3 Massifs et pédologie
- 4 Forêts

DES MARQUEURS

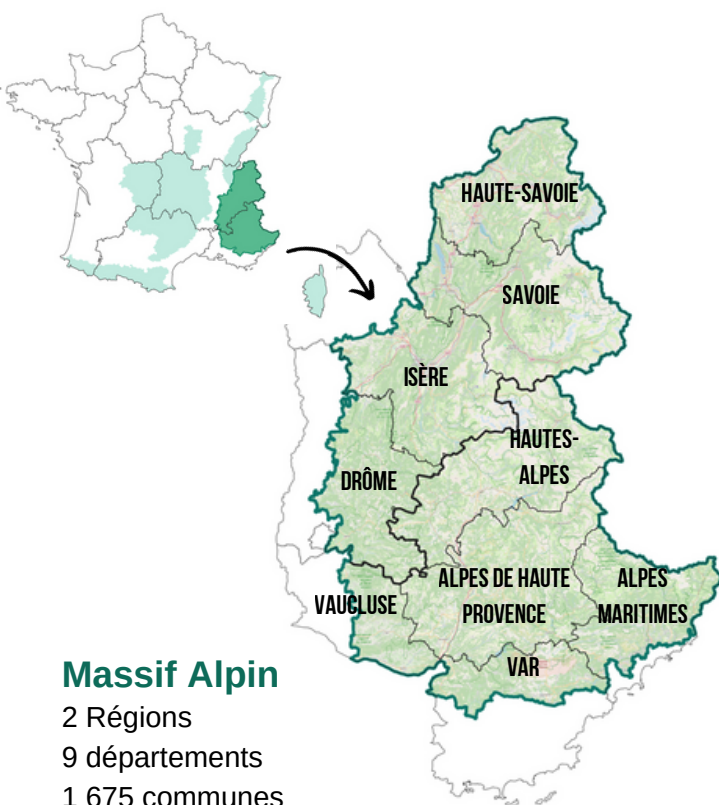
- 5 Données générales
- 6 Evolutions
- 7 Un territoire d'élevage....
- 8 ... mais pas seulement
- 9 Un territoire pastoral : alpages individuels
- 10 Un territoire pastoral : alpages collectifs
- 11 Un territoire pastoral : transhumances
- 12 Changement climatique

LES FILIERES

- 13 Ovins viande Alpes du sud - 2 pages
- 14 Bovins lait AOP-IGP Alpes du nord - 2 pages
- 15 Bovins viande
- 16 *Filières et abattoirs*
- 17 Arboriculture - 2 pages
- 18 Maraîchage
- 19 PPAM

Annexes

Les pages en italiques seront ajoutées en 2026

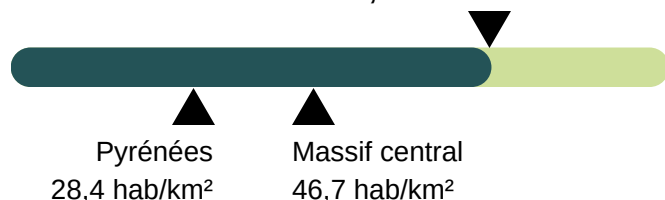


Un massif particulièrement peuplé

2,9M D'habitants
au dernier recensement (RP 2021)

Essentiellement dans les grandes agglomérations.
Seule 25% de la population du massif est située sur les 80% d'espaces ruraux et/ou d'altitude.

72,9 habitants/km²



Le massif des Alpes se caractérise par une **forte densité d'habitants**. Dans les espaces de haute montagne notamment, le relief prononcé a favorisé une implantation de l'habitat dans les fonds de vallées, et la formation d'un tissu urbain dense (forte densité d'équipements, d'habitations, de structures commerciales et industrielles).

ATLAS DES ALPES

Territoire

40 000 km² C'est la surface du massif alpin français

Les Massifs

Les "massifs" correspondent à des *périmètres administratifs* permettant la mise en place des institutions consacrées par la Loi Montagne, à même de mener la politique de la montagne dans le but d'assurer l'auto-développement des territoires de montagne. C'est une notion spécifiquement française à bien différencier de la notion de montagne. Les massifs englobent des zones contiguës de piémont et de plaine permettant la continuité du périmètre.

Il existe 6 massifs en France, définis au titre de la loi « montagne » : Vosges, Jura, Alpes, Massif central, Pyrénées et Corse.

Décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.

Le massif des Alpes françaises fait partie de l'Arc alpin, qui s'étend sur 200 000 km², et traverse huit États : France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Slovénie, Monaco, Lichtenstein.

Le Massif alpin français représente **21% de la superficie de l'Arc Alpin**.

Un massif très touristique

Le tourisme s'est imposé comme une activité importante sur une grande partie du territoire alpin, en palliant au repli de l'emploi productif et à la baisse des actifs agricoles.

Dans les départements des Savoie, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes, l'emploi touristique est par exemple plus de **1,8 fois supérieur à la moyenne nationale**, située à 7,3%. Il représente 13 à 19% des emplois (INSEE, 2019). En comparaison, les Pyrénées et le Massif Central se placent respectivement à 10% et 3% du total des emplois.

Il existe d'autre part une forte interdépendance entre tourisme quatre saisons et agriculture : pluriactivité agriculture - tourisme, circuits courts, surfaces à double emploi.

ATLAS DES ALPES

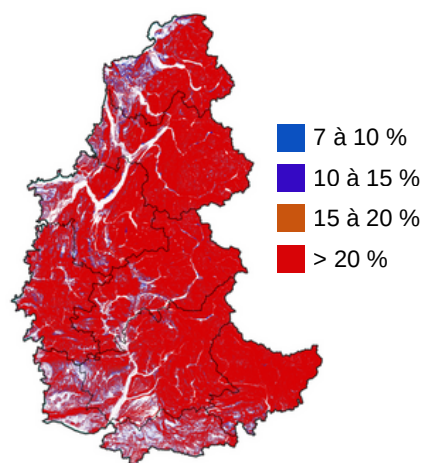
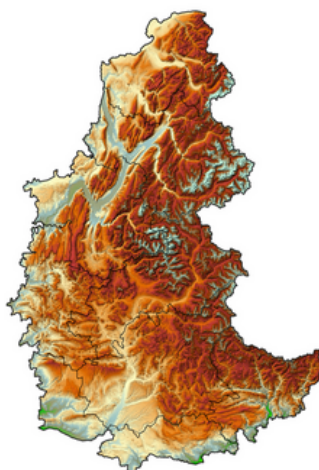
Handicap naturel et zonages agricoles

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels, ICHN est une aide pour le maintien de l'activité agricole dans les zones dites "de montagne". Ce classement en zone défavorisée est défini par l'article 3 de la loi Montagne et précisé par la Loi Montagne 2. Il répond à des critères d'altitude et de conditions climatiques, de fortes pentes limitant la mécanisation, ou de la combinaison de ces deux paramètres.

L'ICHN vise à compenser la différence des charges entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire.

Classement des communes alpines

- 21 %** en zone de haute-montagne
- 60 %** en zone de montagne et 8% de communes mixtes : montagne / ZDS* ou montagne / Piémont
- 3 %** en zone Piémont, ou mixte piémont / ZDS - Piémont / plaine
- 7 %** en zone soumise à contrainte naturelle : ZSCN** ou ZSCS***



Altitude et seuils de pente pour l'agriculture.
Source : BD ALTI® IGN

Altitude moyenne dans les Alpes :

Alpes du nord : 1 525 m, 46 % à plus de 1 500 m

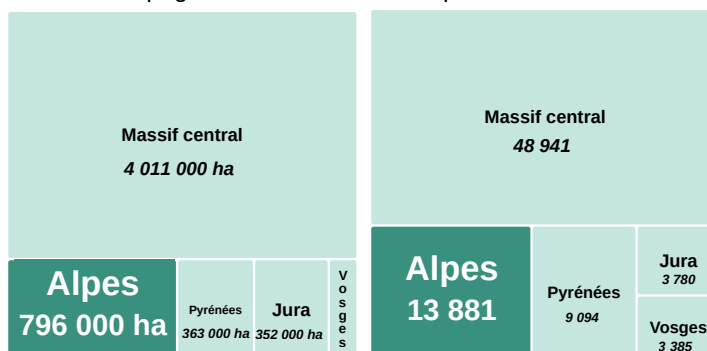
Alpes du sud : 1 220 m, 27 % à plus de 1 500 m

Point culminant: le Mont Blanc, 4 807 m

Source : Blanchard Raoul. Altitude moyenne des régions naturelles des Alpes françaises

L'agriculture dans les massifs et la place des Alpes

SAU hors alpage dans les massifs Exploitations dans les massifs



* ZDS : Zones Défavorisées Simples

** ZSCN : Zones Soumises à Contraintes Naturelles

*** ZSCS : Zones Soumises à Contraintes Spécifiques

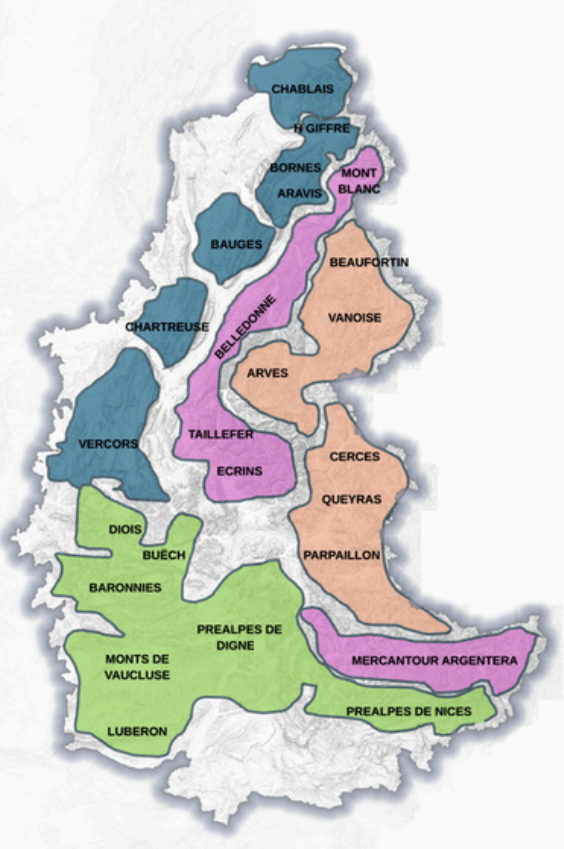
En savoir plus sur le classement : <https://agriculture.gouv.fr>



ATLAS DES ALPES

Massifs et pédologie

L'arc alpin résulte de la collision de plusieurs plaques continentales, créant une succession de massifs aux structures géologiques contrastées. Ces formations conditionnent directement la nature des sols et les systèmes agricoles qui s'y développent. L'érosion, notamment celle des grands glaciers du Quaternaire, a découpé les différents massifs en élargissant les vallées fluviales aujourd'hui cultivées : Durance, Arve... On parle de **Sillon Alpin** pour évoquer la grande dépression qui va de Chamonix à Grenoble, et qui représente un axe de circulation majeur.



Massifs Cristallins externes :

Blocs de roches cristallines très anciennes culminant formant une succession de massifs d'altitude élevée : Mont Blanc, Belledonne, Ecrins... Les roches cristallines, enfouies sous les sédiments, ne réapparaissent au sud qu'au niveau d'Argentera, sans séparation claire avec les Préalpes.

Zone Intra-Alpine :

Plus complexe en raison de sa nature variée, elle est marquée par l'imbrication de roches (charriages) et l'érosion. Des rivières comme l'Isère ou l'Arc y ont creusé de longues vallées comme la Tarentaise ou la Maurienne.

Préalpes du Nord

Massifs formés de dépôts de roches sédimentaires calcaires, découpés par de grandes ouvertures naturelles (les cluses d'Arve, d'Annecy, de Chambéry et de Grenoble).

Préalpes du Sud

Immense arc calcaire. Contrairement aux Alpes du nord, on y trouve peu de cluses, hormis la vallée de la Durance. Les mouvements glaciaires ont été moins puissants.



Massifs cristallins : roches dures et anciennes, avec des sols minces et acides



Ces sols sont majoritairement dédiés au pâturage d'altitude et aux alpages, avec une végétation adaptée aux fortes contraintes.



Préalpes calcaires : zones calcaires plissées, avec des terrains drainants et souvent secs lorsque peu de sédiments sont déposés.



Sur ces terrains plus fragiles, le pastoralisme traditionnel domine. La question de la disponibilité en eau est majeure. Les secteurs chargés en limons ou dépôts glaciaires permettent des prairies plus productives.



Fonds de vallées et bassins : riches en alluvions (dépôts de rivières et glaciers), ils offrent également une topographie plus facile.



Les sols alluviaux, riches et fertiles, sont propices aux prairies de fauche, cultures fourragères ou productions spécialisées.

ATLAS AGRICOLE DES ALPES

Données générales

15 885

Exploitations
Au total dans les Alpes
en 2020, dont :

13 881

Exploitations
dans la typologie INOSYS*

*sélection des exploitations considérées professionnelles sur des critères de dimension économique et de main d'œuvre principalement.

796 000 ha de SAU

2ème Massif français derrière le Massif central

433 00 ha au nord

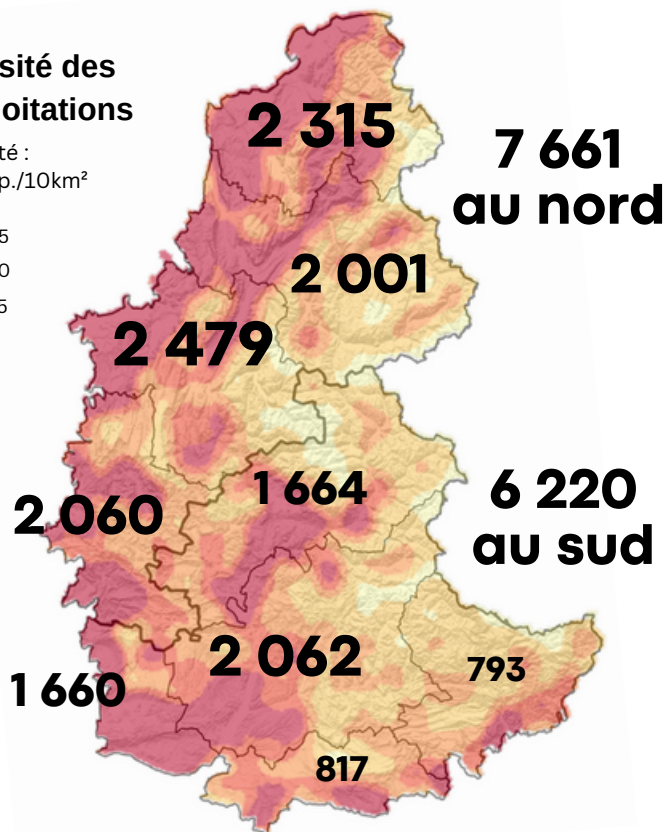
363 000 ha au sud

SAU des exploitation hors surfaces d'estive collectives.

L'exploitation alpine

Densité des exploitations

densité :
nb exp./10km²



Surface médiane / exploitation

31,5

hectare / exploitation
La moitié des exploitations alpines ont moins de 31,5 hectares.

Pyrénées
26,7 ha

Massif central
64,2 hectares

UGB* moyen / exploitation d'élevage

66,7

UGB / exploitation d'élevage

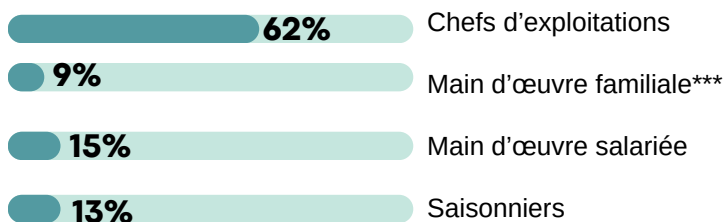
Pyrénées
63,7 UGB

Massif central
105,3 UGB

51 302

Actifs au total, qui correspondent à 25 535 ETP**

En ETP** :



Part de la main d'œuvre salariée

15%

des ETP permanents en 2020
Contre 10% en 2010.
Cela représente 3 864 ETP

Les ETP salariés sont en forte hausse : +41% entre 2010 et 2020. Ils prennent la place de la main d'œuvre familiale en baisse : -43% sur la même période.

ATLAS AGRICOLE DES ALPES

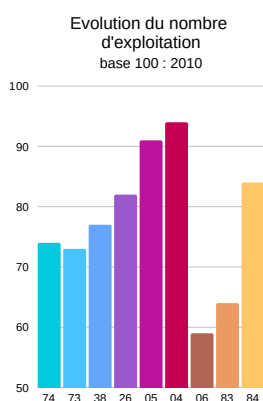
Evolution 2010 - 2020

Une agriculture en recomposition

Le recensement agricole 2020 met en évidence une agriculture alpine en recomposition : des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes, avec un poids croissant des sociétés et du recours à de la main d'œuvre salariée. Les petites structures et les filières traditionnelles sont en recul, et de nouveaux équilibres sont à inventer.

Le renouvellement générationnel reste un défi majeur, même si les jeunes agriculteurs sont en augmentation sur la période, passant de 23 à 27% des chefs d'exploitations en 2020.

Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes



-19,6%

La baisse du nombre d'exploitation alpines

En dix ans, près d'un cinquième des exploitations ont disparu. La baisse est cependant très contrastée d'un département à l'autre : -41% dans les Alpes-Maritimes, -27% en Savoie, mais seulement -6 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

+28,4%

L'augmentation de la SAU moyenne.

Cette diminution s'accompagne d'un agrandissement généralisé : la SAU moyenne atteint 58,7 ha en 2020 (+28 %) Dans certains territoires, comme la Savoie (+49 %) ou les Alpes-Maritimes (+62 %), l'agrandissement est spectaculaire. Les prairies permanentes expliquent l'essentiel de cette croissance, tandis que les céréales perdent du terrain (-13 000 ha)

Restructuration et mutation dans la main d'oeuvre

30%

Montée en puissance des sociétés

En 2020, trois exploitations sur dix sont en société (contre 18 % en 2010). Elles gèrent plus de la moitié de la SAU. Les GAEC, en particulier, doublent leur poids, et concentrent désormais 41 % des surfaces exploitées.

Les exploitations individuelles reculent, bien qu'elles restent majoritaires (70 % des exploitations)

+72%

Mutation de la main d'œuvre : l'essor du salariat

La main-d'œuvre connaît un bouleversement : le nombre total d'actifs baisse de 20% avec un effondrement de la main d'œuvre familiale (-59 % d'individus), tandis que le salariat permanent progresse fortement (+72 %).

Si cette professionnalisation du travail agricole permet de maintenir la capacité de travail, elle soulève de nouveaux défis : attirer, former et stabiliser la main-d'œuvre salariée.

Des filières historiques en recul et des cheptels en recomposition

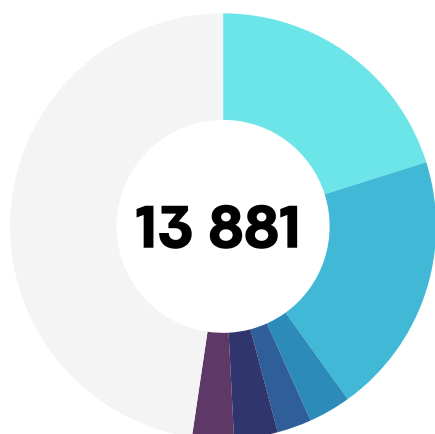
Les filières historiques traditionnelles, en particulier bovins lait et ovins viande, poursuivent leur recul : -8 % de vaches laitières (-27 % d'exploitations en ayant) et -15 % de brebis allaitantes.

Dans le même temps, d'autres segments progressent, notamment : les vaches allaitantes (+12 % d'UGB), les brebis laitières (+116 % d'UGB, +85 % d'exploitations) connaissent un fort essor.

ATLAS AGRICOLE DES ALPES

Un territoire d'élevage...

52 %
Exploitations végétales
Exploitations animales



7 252

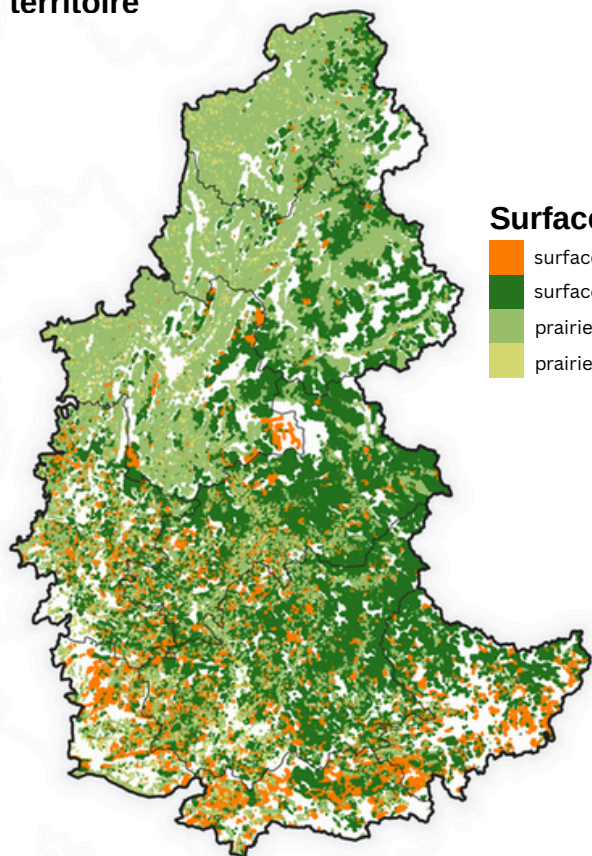
Exploitations d'élevage

Soit 52 % des exploitations. Elles sont notamment nombreuses au nord du massif, où elles représentent 61 % des exploitations.

- 2 789 exploitations laitières (bovins, ovins, caprins)
- 2 760 exploitations de viande (bovins, ovins)
- 445 exploitations de petits élevages
- 362 exploitations de granivores
- 458 exploitations d'élevage équin (hors boucherie)
- 438 exploitations apicoles

Source : RA 2020
croisement typologie INOSYS

Des prairies et surfaces pastorales qui couvrent tout le territoire

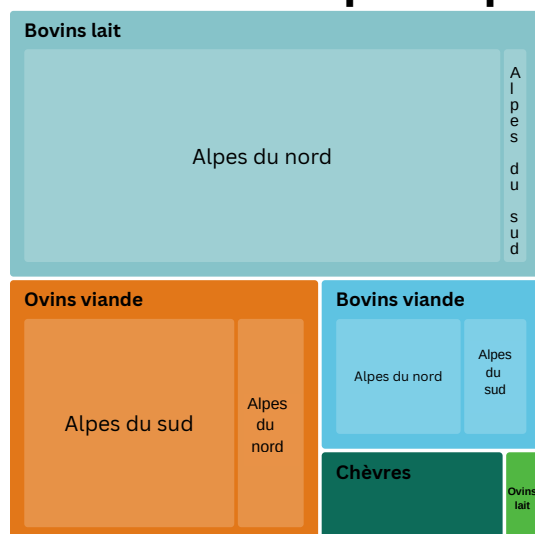


Surfaces utilisées

- surfaces pastorales ligneuses
- surfaces pastorales herbagères
- prairies permanentes
- prairies temporaires

Source :
RPG 2023

Le cheptel alpin



Cheptel (UGB)
Source : RA 2020

96 300

Vaches laitières

Dont 95 % sont localisées dans les Alpes du nord

471 800

Brebis mères allaitantes

Dont 75 % sont localisées dans les Alpes du sud

41 500

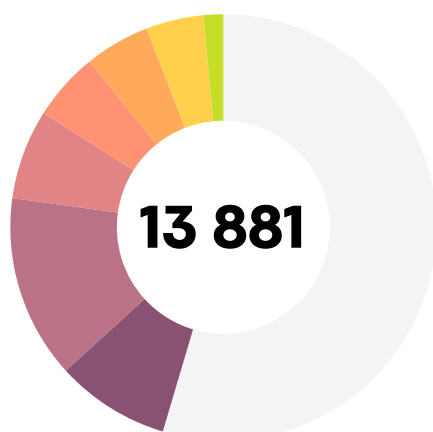
Vaches allaitantes

Réparties pour 2/3 dans les Alpes du nord, 1/3 dans les Alpes du sud

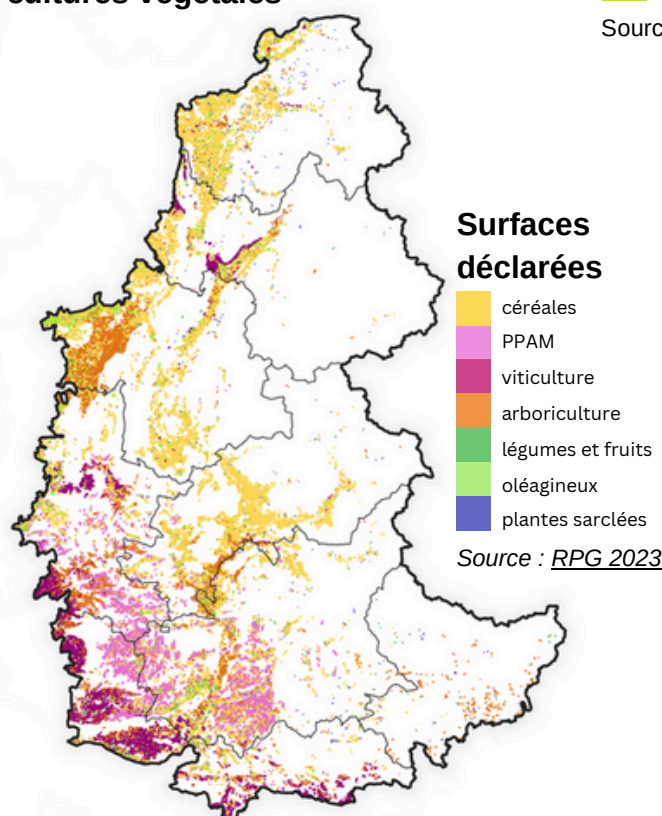
Source : RA 2020 - croisement typologie INOSYS

48 %

Exploitations végétales Exploitations animales



Localisation des parcelles de cultures végétales



Les cultures végétales sont principalement localisées dans les fonds de vallées et sur la frange du massif alpin

Source : RPG 2023

ATLAS AGRICOLE DES ALPES

...mais pas seulement

6 603

Exploitations végétales

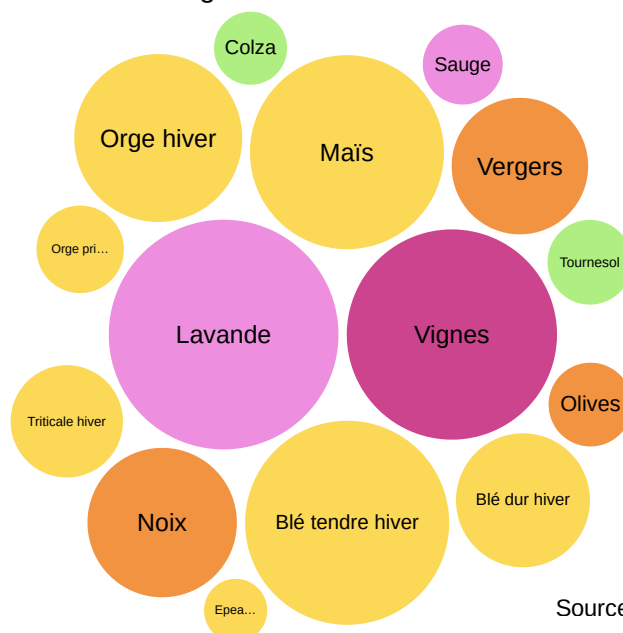
Elles sont 3 594 au sud du massif (58 % des exploitations) et 3 009 au nord (39 %)

- 1 150 exploitations de fruitiers
- 1 853 exploitations végétales mixtes, non spécialisées
- 905 exploitations viticoles
- 690 exploitations légumières ou maraîchères
- 656 exploitations de grandes cultures
- 579 exploitations de cultures particulières, dont PPAM
- 200 exploitations d'horticulture et pépinières

Source : RA 2020 - croisement typologie INOSYS

Principales cultures végétales déclarées à la PAC (hors prairies)

Les cultures de céréales sont très présentes dans les départements d'élevage notamment. L'arboriculture se retrouve principalement dans la vallée de l'Isère, bassin nucicole, et autour de Sisteron, bassin de production de la pomme de haute Durance. Sur la frange sud du massif, la lavande et la vigne dominent.



Source : RPG 2023

Les alpages : des surfaces multifonctionnelles

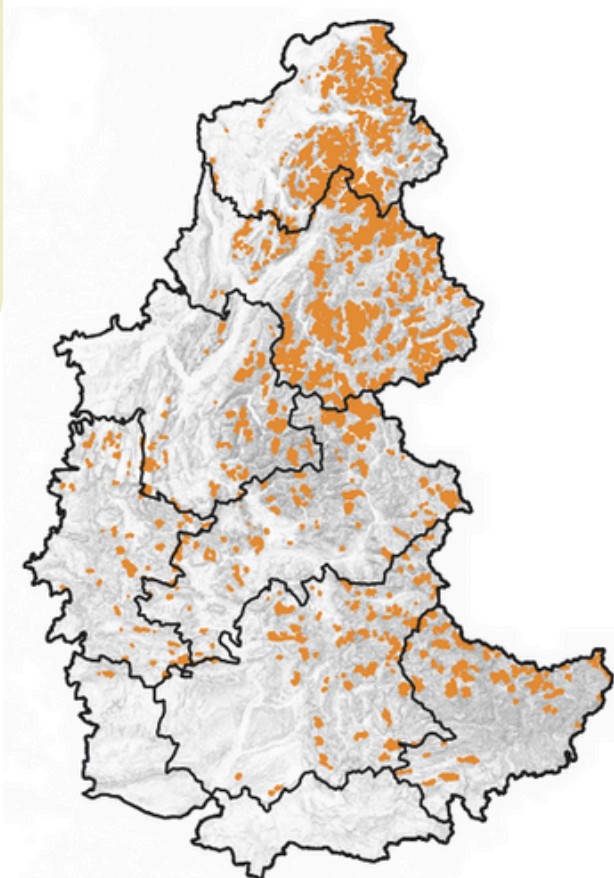
Fonction fourragère : pour les exploitations amenant leurs animaux en estive, celle-ci permet de libérer des surfaces de fond de vallée et de coteaux qui peuvent être fauchées afin de constituer un stock de fourrages pour l'hiver. L'estive, grâce à la richesse de sa flore, apporte aux animaux un pâturage nutritif permettant de produire lait et viande de qualité.

Fonction environnementale : l'estive contribue fortement à la mise en œuvre d'un élevage extensif, créant une mosaïque de milieux ouverts favorisant une grande biodiversité.

Fonction de prévention des risques naturels : le pâturage en estive limite les risques d'avalanches, de feux de forêt ou d'érosion des sols.

ATLAS DES ALPES

Alpages individuels



Estives individuelles dans les Alpes
Croisement UP individuelles enquête pastorale x RPG 2024

Les alpages individuels dans les Alpes

255 000

Hectares graphiques

De surfaces recensées comme alpages individuels dans l'enquête pastorale 2012-2014, à 50% localisés dans les deux Savoie.

2 816

Utilisateurs de ces surfaces dans l'enquête pastorale 2012-2014 (dont prise en pension)

Les alpages individuels : un type d'estive dominant dans le massif

Les **alpages individuels** représentent une large majorité des alpages du massif, avec 73% des Unités Pastorales (UP). Notamment localisés au nord du massif, ils sont dominants en nombre dans les départements savoyards (90% des UP), dans la Drôme (72%) et dans les Alpes-Maritimes (56%).

Ils sont en revanche de taille moindre (120 hectares en moyenne) par rapport aux alpages collectifs (520 hectares) et ne représentent donc que la moitié des surfaces d'alpages à l'échelle alpine.

Bien qu'individuels, ces alpages font généralement de la **prise en pension** : 82% des alpages individuels accueillent d'autres troupeaux en pension, et en Savoie ce taux atteint 98%.

Ils accueillent la grande majorité des **vaches laitières** (80% des effectifs allant en estive dans le massif), des **caprins** (77%), des **équins** (73%). Les ovins, a contrario, sont plutôt retrouvés sur les alpages collectifs du sud.

L'exploitant de l'alpage est originaire de la commune de l'alpage ou du département de l'alpage dans les trois quarts des cas.



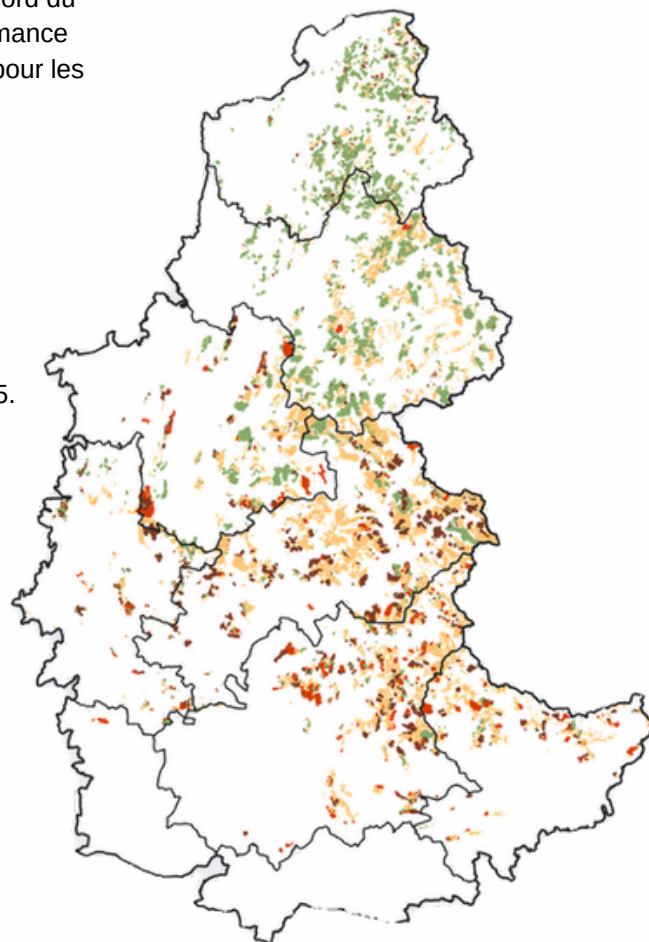
30 %

Des éleveurs herbivores du massif pratiquent la transhumance collective

Avec une diversité de situations, dont : transhumance du sud vers le nord du massif pour les ovins, transhumance du bas vers le haut du massif pour les bovins, collectifs bovins avec production de lait en Savoie.

ATLAS DES ALPES

Les estives collectives



538

Alpages collectifs

53 % d'entre eux sont localisés dans les Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence

4,8

Utilisateurs en moyenne

Au total, **2 047 utilisateurs** d'estive collective alpines en 2020, dont la moitié dans le 04 / 05. 17 % d'entre eux ont recours à plusieurs estives collectives.

410

Hectares en moyenne

Au total, **220 000 hectares** admissibles déclarés à la PAC en 2020.

Source : fichiers montées-descentes - ASP 2020 AGRESTE

Des troupeaux principalement ovins et bovins en estive collective

Part des différents animaux sur les estives :

Ovins



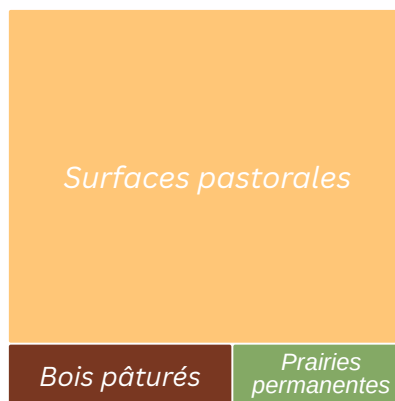
Bovins



Les troupeaux moyens transhumés se situent à **337 ovins** ou **27 bovins/éleveur**. Les groupements sont la plupart du temps monospécifiques. Une proportion notable de collectifs rassemble des transhumants venus du dehors du département, en particulier en ovins. En bovins, la plupart des collectifs rassemble des animaux de renouvellement (génisses).

Surfaces d'estive dans les Alpes

Croisement UP enquête pastorale x RPG 2022



Part des différentes surfaces

Une majorité de surfaces pastorales

Les surfaces pastorales (à dominante d'herbe ou de ligneux) prédominent, notamment dans le sud du massif.

Elles sont utilisées de façon extensive. **82 % des entités collectives** ont ainsi un chargement inférieur à 0,2 UGB temps plein / hectare admissible.



Patrimoine Culturel Immatériel en France
connaître, pratiquer, transmettre

ATLAS DES ALPES

Transhumances ovines

La transhumance : entre patrimoine vivant et enjeu pastoral

La transhumance est une pratique millénaire qui consiste à déplacer les troupeaux selon les saisons, pour suivre et valoriser les ressources. Elle est indispensable à de nombreux systèmes d'exploitations, structure les paysages et entretient les alpages.

La transhumance est reconnue patrimoine culturel immatériel de l'humanité UNESCO depuis décembre 2023.

600 000

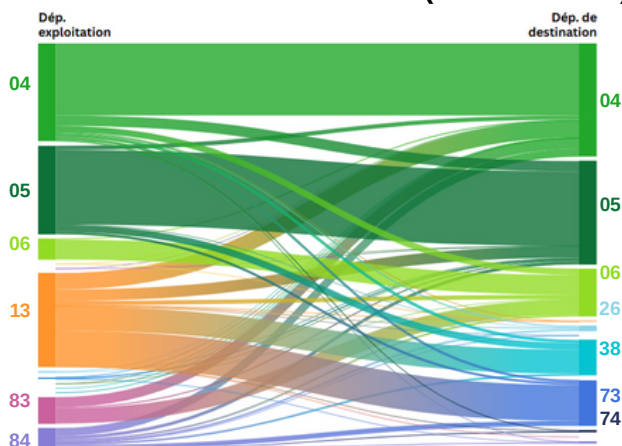
C'est le nombre d'ovins ayant fait une transhumance estivale en 2024 à destination d'une estive localisée dans les départements alpins*

Certains ovins transhument plusieurs fois

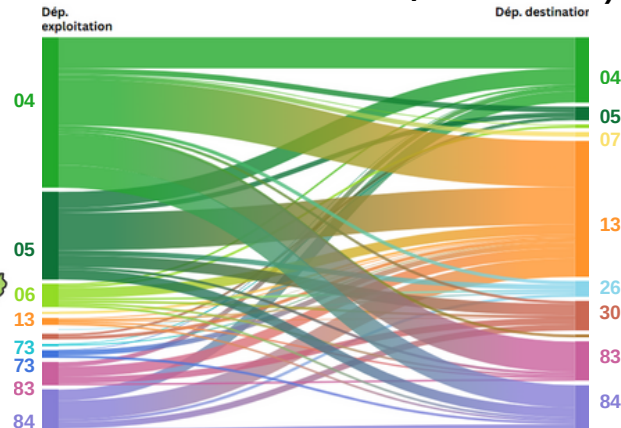
58 400

C'est le nombre d'ovins ayant fait une transhumance hivernale en 2024 depuis les départements alpins*

TRANSHUMANCE ESTIVALE (nb d'animaux)



TRANSHUMANCE HIVERNALE (nb d'animaux)



57%

Des mouvements ont lieu localement : au sein d'un même département, voire d'une même commune (47% en nombre d'animaux)

43%

Des mouvements sont interdépartementaux : notamment départ du 13 vers des estives dans les départements alpins*

30%

Des mouvements ovins déclarés en hivernage sont à destination des Bouches-du-Rhône.

10%

Des mouvements ovins déclarés en hivernage sont à destination du Var.

Sur ce département, le pâturage des ovins joue un rôle dans la prévention des risques incendie.

TRANSHUMANCE ESTIVALE

Mode de transhumance

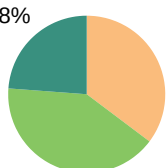
En camion par l'éleveur

23.8%

A pied

35.3%

Transporteur
40.9%



TRANSHUMANCE ESTIVALE - QUELQUES CHIFFRES

1 094

Ovins par unité pastorale en moyenne
Et 2,58 déclarants

89%

De mouvement vers des estives collectives
En hivernage : à 70% vers des pâturages individuels

ATLAS DES ALPES

Changement climatique

+2,2 °C

Température moyenne annuelle

Entre le début des années 1960 et aujourd'hui, à la Grande Chartreuse (Isère).

+29 jours

Jours estivaux (t°C > 25°C)

Entre le début des années 1960 et aujourd'hui, à Thônes (Haute-Savoie).

-80 mm

Évolution du bilan hydrique estival*

Entre 2004 et 2022 à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

-40%

Épaisseur moyenne de neige

Entre les périodes 1960-1990 et 1990-2020 au Col de Porte (1 326 m, Isère).

Quelles projections ?

Dans les Alpes, on enregistre une hausse de +2,0 ±0,3°C de la température moyenne de l'air depuis 1850-1900, et les projections vont de +3 à +6°C d'ici 2070-2100, soit un réchauffement climatique plus prononcé qu'aux échelles plus larges.

Cette hausse va se traduire par une réduction de 25% ±15% de l'épaisseur moyenne de neige aux basses et moyennes altitudes à échéance 2050, donc à une réduction de la disponibilité en eau au printemps et en été (perte de la fonction de "réservoir").

Le climat se dérègle



La **température** augmente dans tous les territoires, à toutes les altitudes, de façon plus prononcée au printemps et en été. Les aléas augmentent en fréquence et en ampleur : gel tardif, fortes chaleurs.

Le total des **précipitations** évolue peu, mais leur répartition annuelle change : davantage en automne et hiver, moins en été. Les précipitations efficaces diminuent, tout comme l'enneigement, conduisant à des **bilans hydriques*** printaniers et estivaux négatifs. La contribution des glaciers, essentielle pour soutenir les débits en été, se réduit également.

Derrière un tendancier clair, une forte **variabilité** interannuelle se cache et devient la norme.



*Le bilan hydrique correspond à la différence entre les précipitations et l'évapotranspiration.

Les impacts sont nombreux

Arrivée plus précoce des différents stades phénologiques, d'où une vulnérabilité aux gels printaniers, notamment problématique pour les légumineuses

Hausse conséquente du nombre de jours > 25 °C et > 30 °C

→ Augmentation de l'évapotranspiration, donc des besoins hydriques (irrigation).

→ Diminution de la pousse des végétaux, dont l'herbe.

→ Recours de plus en plus fréquents à de l'affouragement en été.

→ Nécessité de disposer de stocks de foin pour l'hiver et pour l'été.

Augmentation du stress thermique des animaux, bovins en particulier.

La disponibilité en eau en période estivale tend à devenir un facteur limitant, en élevage comme en production végétale.

Augmentation des risques d'aléas climatiques (sécheresse, grêle, inondation, gel..) pouvant entraîner des pertes de récoltes



Sur les Alpes du sud

1 449

Exploitations ayant un atelier ovin viande significatif

473 600

Brebis mères

En moyenne 328 par exploitation, variable selon les systèmes.

94%

de surfaces en herbe

dans les **240 000 hectares exploités**, et 3 % de céréales. Les fourrages annuels se développent.

8 %
fourragers

40 %
pastoraux

30 %
herbagères
< 0,5 UGB/ha

22 %
herbagères
0,5 à 1 UGB/ha

Source RA 2020
croisement typologie INOSYS

ATLAS DES ALPES

Ovins viande Alpes du sud

579

Exploitations pastorales*

Réparties sur l'ensemble des Alpes du sud.
Exploitation moyenne : 187 ha pour 88 UGB

434

Exploitations herbagères < 0.5 UGB/ha*

Plutôt au sud (Vaucluse, Alpes de Haute Provence...)
Exploitation moyenne : 200 ha pour 64 UGB

320

Exploitations herbagères 0,5 à 1 UGB/ha*

Majoritairement dans les Hautes-Alpes
Exploitation moyenne : 118 ha pour 85 UGB

116

Exploitations fourragères*

localisées sur le bassin Gapençais principalement
Exploitation moyenne : 61 ha pour 73 UGB

Préalpes du sud

Race rustique et adaptée aux zones montagneuses, reconnue pour sa viande tendre et ses qualités de reproduction.

Mérinos d'Arles

Race réputée pour sa laine de haute qualité, elle est robuste et efficace en pâturage extensif, adaptée aux climats méditerranéens.

Mourérous

Moins connue, la Mourérous est une race adaptée aux terrains arides et rocaillieux, et dont la viande savoureuse est reconnue.

Une IGP et un Label rouge pour l'Agneau de Sisteron

18 %

des exploitations ayant un atelier ovin sont engagées en SIQO, notamment les plus herbagères.

L'agneau de Sisteron : Une aire géographique au sud du massif et un cahier des charges mettant en avant un agneau jeune (> 150 jours) et un mode d'élevage extensif, (> 180 jours de pâturage par an), avec utilisation obligatoire de races de brebis rustiques méditerranéennes (cf. ci-contre).



* voir les définitions en annexe

Surfaces utilisées

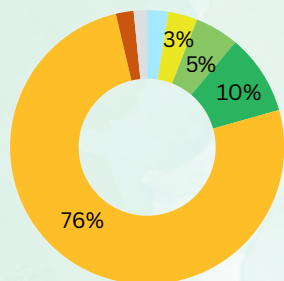


ATLAS AGRICOLE DES ALPES

Ovins viande Alpes du sud

579

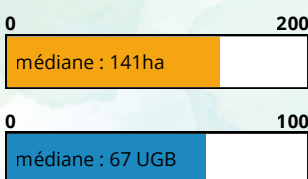
Elevages pastoraux
Réparties sur l'ensemble des Alpes du sud.



Des exploitation en baisse depuis 2010 : -12 %, malgré une hausse des UGB (+5 %).

Un système en baisse depuis 2010 : -12 % d'exploitation, mais une hausse des UGB (+5 %).

Des systèmes d'exploitation utilisant une importante SAU (187 ha en moyenne), très majoritairement des surfaces pastorales. 46 % des exploitations ont recours à des céréales



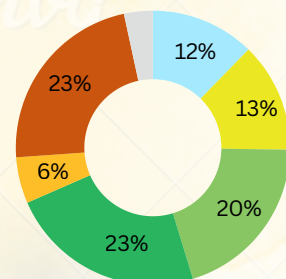
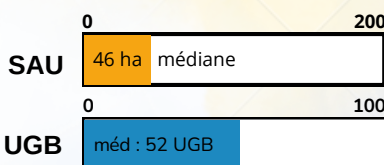
116

Elevages fourragers

Localisés notamment autour du bassin Gapençais.

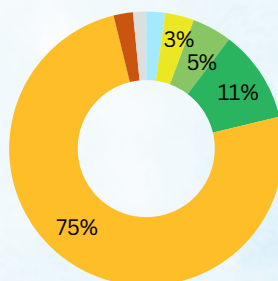
Un système en très forte baisse depuis 2010 : -44 % d'exploitations, -49 % d'UGB, et une SAU en baisse.

Système faisant appel à une SAU réduite (médiane : 46 ha), avec un plus fort recours à des céréales, cultures fourragères et prairies temporaires. 72 % des exploitations cultivent des céréales.



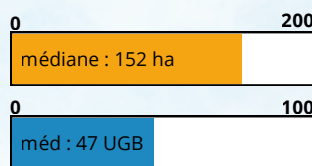
434

Elevages herbagers < 0,5 UGB/ha
majoritairement vers la partie Provençale.



Des exploitations en baisse depuis 2010 : -9 %, avec diminution de la SAU et des cheptels.

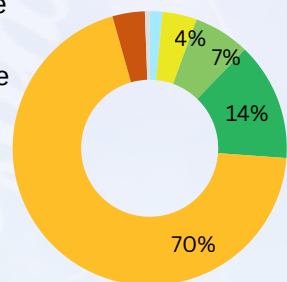
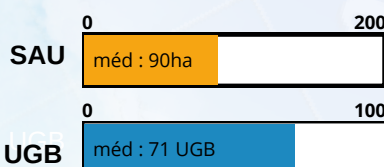
Un système qui s'appuie sur des surfaces importantes (200 ha en moyenne), avec un taux de chargement réduit. Les surfaces pastorales représentent 75 % de la SAU.



320

Elevages herbagers 0,5 à 1 UGB/ha
Dans les Hautes-Alpes.

Un système reposant sur une surface modérée pour des UGB importants. Des systèmes d'exploitations qui se maintiennent bien depuis 2010 (-4 % d'exploitations) avec une hausse des surfaces pastorales. 62 % des exploitations ont des céréales.



1 493

Exploitations

Ayant un atelier bovin lait significatif sous AOP et/ou IGP.

77 440

Vaches laitières

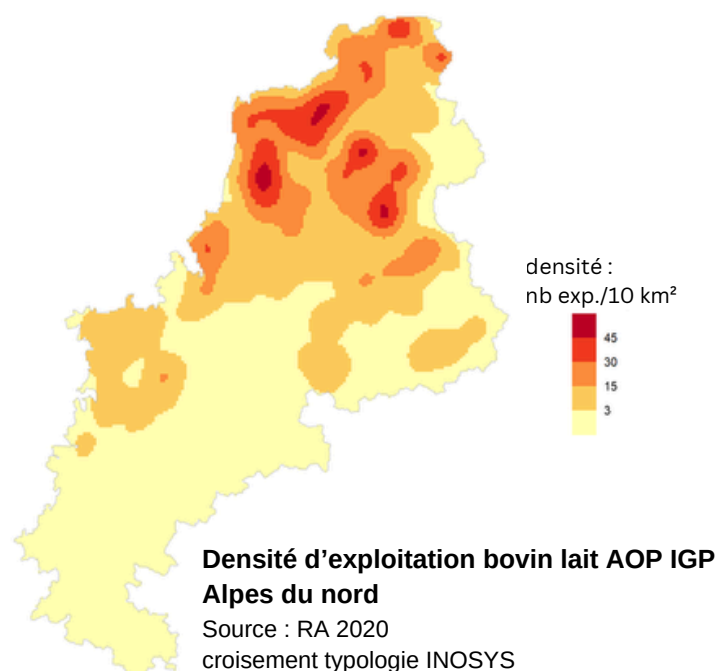
Soit 80 % des vaches laitières du massif.

71 %

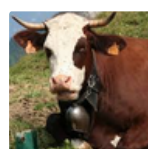
Exploitations

Spécialisées en bovins lait. Ce phénomène s'accompagne d'un agrandissement (+30 % sur le nombre de têtes et la surface par exploitation entre 2010 et 2020).

Source : RA 2020, croisement typologie INOSYS

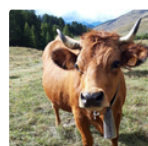


3 races alpines, intimement liées aux filières fromagères AOP-IGP



Abondance

Race reconnue pour sa polyvalence (qualité du lait et de la viande), pour son adaptation à la haute montagne et au tempérament docile. 4ème race française en effectifs.



Tarine

Race rustique, qui s'adapte facilement aux conditions montagnardes et produit un lait riche en matière grasses et protéines.



Villard-de-Lans

Race à très petits effectifs originaire du Vercors. Historiquement polyvalente (lait, viande, travail), elle est aujourd'hui spécialisée sur la production laitière.

ATLAS DES ALPES

Bovins lait AOP-IGP

Alpes du nord

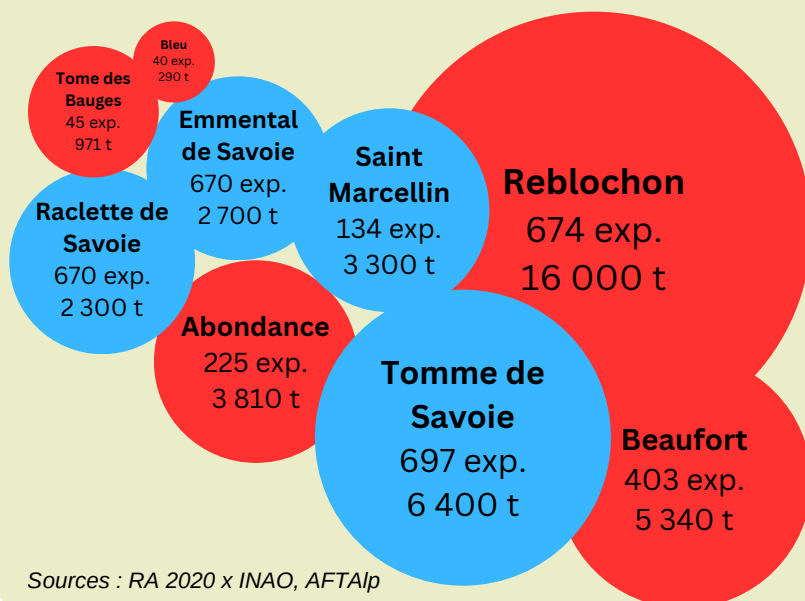


Des fromages emblématiques

En valorisant la typicité et la qualité des produits, les AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée) fromagères des Alpes du nord ont permis de maintenir un réseau dense et dynamique d'exploitations bovins lait, d'outils de transformation et de metteurs en marché. La forte organisation collective et la valeur créée autorisent un niveau de prix du lait élevé, couvrant une partie notable des coûts de production élevés liés aux contraintes des territoires de montagne.

Les Alpes du nord comptent 6 IGP et 5 AOP fromagères en bovins lait :

- Côté AOP : l'Abondance, le Beaufort, le Reblochon, la Tome des Bauges, et le Bleu du Vercors - Sassenage
- Côté IGP : l'Emmental de Savoie, la Raclette de Savoie, la Tomme de Savoie, et, à la marge, le Saint-Marcellin, le Gruyère, et l'Emmental français Est-Central, dont les aires d'appellation dépassent les Alpes du nord.



Sources : RA 2020 x INAO, AFTAIP



-5 %

De production laitière pour les départements des Alpes du nord entre 2015 et 2023, pour atteindre 535 millions de litres en 2023.

-35 %

Exploitations

Ayant un atelier bovins lait significatif dans les Alpes du nord entre 2010 et 2020.

-7 %

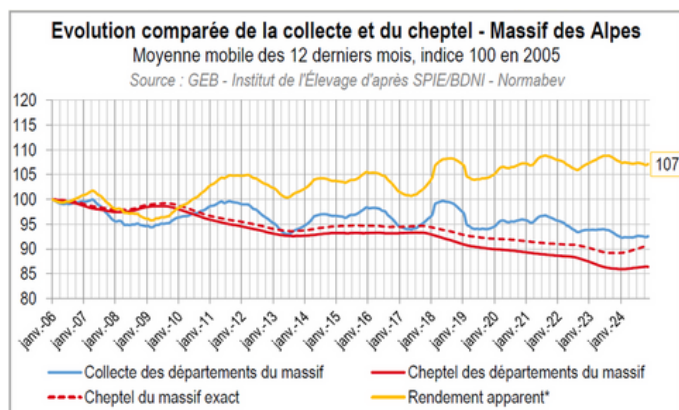
Vaches laitières

Dans les Alpes du nord entre 2010 et 2020.

Source : DRAAF AURA, RA 2020, croisement typologie INOSYS

Évolution des systèmes d'exploitation

Même si l'écart avec les zones de plaine du croissant laitier français reste important, les exploitations bovins lait des Alpes du nord s'agrandissent et accroissent leur efficacité, comme l'illustre le graphe ci-dessous avec le rendement apparent. L'évolution des pratiques vient parfois atteindre les limites posées par certains cahiers des charges.



Rendement apparent : ratio entre la collecte du mois et le cheptel laitier au 1er du mois dans les départements du massif de montagne

Le lait produit avec un robot de traite est en forte progression.

Le changement climatique vient ajouter des tensions notamment sur la disponibilité en eau en alpage et sur le pâturage estival lors des périodes de sécheresse, ainsi que sur la qualité des fourrages et la durée de pâturage lors des périodes de fortes précipitations. Le sujet se trouve aujourd'hui au cœur des actions menées par les organisations agricoles et par les agriculteurs.

Enfin, une proportion croissante des exploitations est habilitée pour produire du lait pour plusieurs AOP-IGP.

ATLAS DES ALPES Bovins lait AOP-IGP Alpes du nord



Un maillage fort d'entreprises

Avec une cinquantaine de coopératives, soit environ 22 % des coopératives laitières françaises, les Alpes du nord dénotent dans le paysage laitier français, au même titre que la Franche-Comté.

Le territoire présente aussi une forte densité d'entreprises dont l'activité principale est la transformation de produits laitiers, avec 223 établissements en tout, situés à 72 % dans les Savoie. Ces établissements peuvent notamment être des coopératives transformant le lait dans leurs murs.

A noter enfin un fort réseau de magasins de coopératives, implantés dans le territoire.



Et le lait hors AOP-IGP?

Quelques zones de production de lait hors AOP-IGP fromagères existent à l'intérieur des reliefs (Sud Isère, Nord Drôme), ainsi que sur les marges du massif, avec en particulier les producteurs de lait de la zone franche, dont le lait est destiné à la Suisse.



3 169

Exploitations

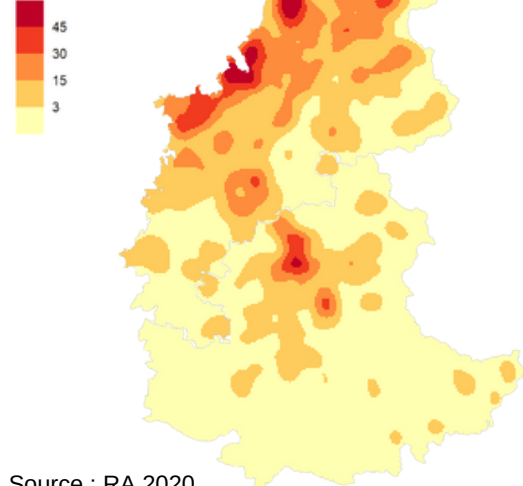
Ayant un atelier bovin viande significatif, c'est-à-dire > 10 vaches allaitantes ou 10 bovins à l'engraissement.

ATLAS DES ALPES

Bovins viande

Localisation des exploitations

densité :
nb exp./10 km²



Source : RA 2020
croisement typologie INOSYS

Exploitations ayant un atelier bovins viande significatif :

50 %

sont spécialisées en bovins viande dans les Alpes du sud. Les autres sont des exploitations de polyculture ou polyélevage.

25 %

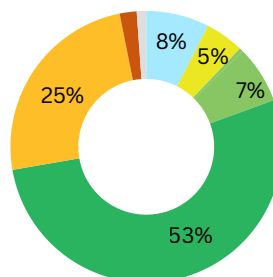
sont spécialisées en bovins viande dans les Alpes du nord. Les bovins viande sont souvent en complément sur une exploitation bovins lait ou polyculture / polyélevages.

22

UGB vache allaitante en moyenne au sud
Contre 10,3 au nord.

108

Hectares par exploitation en moyenne
Médiane à 80 ha dans le nord et 93 dans le sud.



Surfaces utilisées

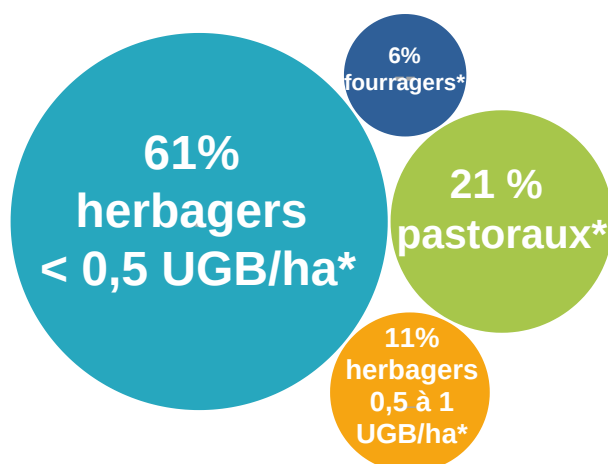
- céréales
- autre cultures fourragères
- prairies artificielles et temporaires
- prairies permanentes
- surfaces pastorales
- bois pâturés

929

Exploitations spécialisées

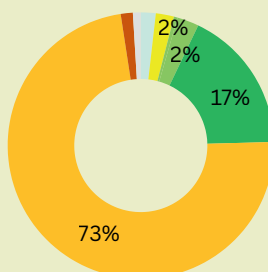
Dans l'élevage bovin viande, à 70 % localisées dans les Alpes du nord.

Exploitations spécialisées :



* voir les définitions en annexe
Source : RA 2020
croisement typologie INOSYS

Les élevages pastoraux



Surfaces utilisées

- autre cultures fourragères
- prairies art. et temporaires
- prairies permanentes
- surfaces pastorales
- bois pâturés

40 %

des élevages ayant un atelier bovin viande significatif sont pastoraux* au sud du massif.

Contre 10 % au nord du massif.

Surface moyenne des exploitations :
184 hectares, dont une grande part de surfaces pastorales.

ATLAS DES ALPES

Filières et abattoirs



ATLAS DES ALPES

Arboriculture

Une production arboricole alpine...

- Technique sur le plan agronomique,
- Marquée par la qualité,
- Présente sur tout le massif,
- Positionnée dans les fonds de vallée et sur les plateaux.

Signes officiels de qualité et parcelles déclarées (RPG 2023)

Noix : 10 350 hectares

Vergers dont pommes, abricots, amandes : 6 820 hectares

Olives : 3 050 hectares

Cerises : 1 210 hectares

IGP Pommes et Poires de Savoie



22 440 hectares sont déclarées à la PAC en arboriculture en 2023

AOP Noix de Grenoble



AOP Olive noires de Nyons
AOP Huile d'olive de Nyons



IGP Abricot des Baronnies



IGP Coteau du Ventoux



AOP Huile d'olive de Provence



IGP Pommes des Alpes de Haute Durance



Citron de Menton



AOP Olive de Nice + AOP Huile d'olive de Nice





1 150

Exploitations ayant un atelier fruitier significatif

Soit 8 % des exploitations alpines. 92 % sont des exploitations spécialisées.

1 326

Chefs d'exploitations

pour un total de 2 205 ETP, répartis pour 2/3 dans les Alpes du sud et 1/3 Alpes du nord.

45 %

Des ETP sont des saisonniers

Côté sud du massif. Ce qui représente 4 406 actifs. Au nord, ils sont seulement 860.

50 %

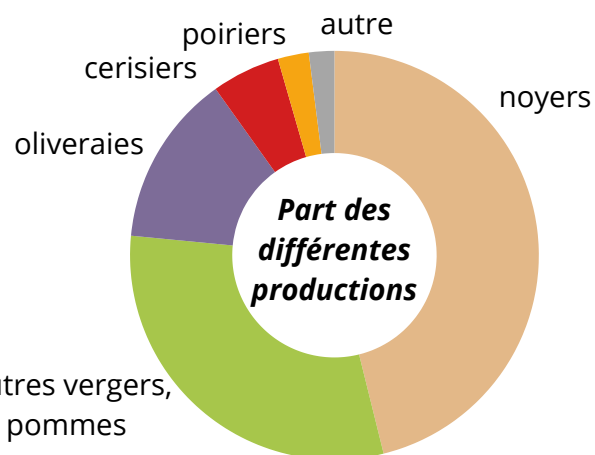
Des exploitations engagées en SIQO

Notamment du côté nord du massif, en lien avec l'importante production de noix AOP.

Source : RA 2020, croisement typologie INOSYS

ATLAS DES ALPES Arboriculture

Le verger alpin (RPG 2023)



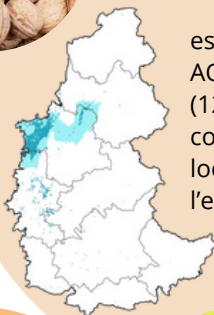
VRG : autres vergers, dont pommes

Caractéristiques des principales productions



10 350 ha de noyers

essentiellement en AOP Noix de Grenoble (12 000 t par an), avec commercialisation en local, au national et à l'export européen.



3 050 ha d'oliveraies

30 % de la production sur 5 AOP. Production majoritairement par des doubles actifs et des amateurs. Production très faible par rapport à la demande.



1 500 ha d'abricotiers

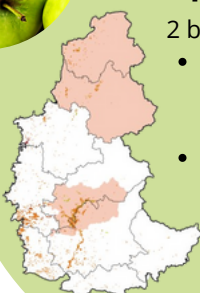
essentiellement en IGP Abricots des Baronnies (7 000 t par an), sinon ailleurs en diversification.



3 400 ha de pommiers et poiriers

2 bassins de production

- les Savoie : 15 000 t par an, commercialisation locale.
- la Haute-Durance : 130 000 t par an, commercialisation nationale et internationale.



1 210 ha de cerisiers

Production de cerises d'industrie et de bouche, partiellement en IGP, fortement imbriquée avec la production de raisin de table et de cuve.





ATLAS DES ALPES

Maraîchage

690

Exploitations de production de légumes

69% d'entre elles sont des exploitations spécialisées en maraîchage diversifié.

+17 %

Nombre d'exploitations en maraîchage diversifié

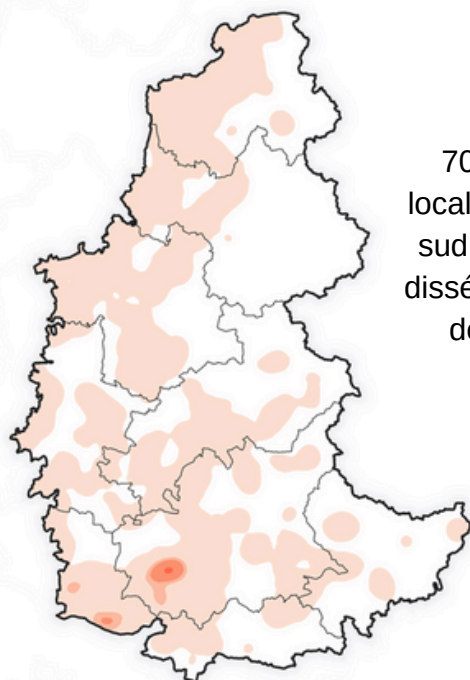
Entre 2010 et 2020, ces exploitations progressent fortement.

+21 %

Surface cultivée en légumes

Entre 2010 et 2020, la surface augmente, pour atteindre 3 700 ha, dont 31% en agriculture biologique.

Répartition des surfaces en légumes



Indice de concentration de parcelles de légumes dans les Alpes en 2023 (10km)

70 % de la surface est localisée dans les Alpes du sud, malgré des parcelles disséminées sur l'ensemble des zones basses du territoire alpin.

Source : RPG 2023

Une production maraîchère alpine...

- Présente sur tout le massif,
- majoritairement en petit maraîchage diversifié,
- Qui augmente, face à une demande importante, aussi bien à domicile qu'en collectivité.



Station SERRAIL

476 exploitations en maraîchage diversifié

- Une quarantaine d'espèces cultivées → résilience technique, commerciale, et face aux aléas climatiques.
- 3,4 ha en moyenne par exploitation, dont une partie sous serre.
- 0,5 Équivalent Temps Plein par hectare.
- Commercialisation en vente directe.

214 exploitations en légumes plein champ

- Moins de 5 espèces cultivées.
- 52,4 ha en moyenne par exploitation, dont 13 % en légumes, 30 % en prairies, et 36 % en céréales.
- 0,06 Équivalent Temps Plein par hectare.
- Commercialisation en circuits courts et longs.



Focused collection

Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (PPAM)

1 578

Exploitations alpines ayant des surfaces de PPAM en 2020
Soit 12% des exploitations alpines.

40 %

en Agriculture Biologique
Part des exploitations ayant des PPAM en AB. Pour 17% des surfaces de PPAM en AB.

579

Exploitations spécialisées dans la production de cultures particulières
Dont PPAM, truffiers et houblon, champignons.

15

Hectares en moyenne par exploitation en 2010

Un bassin de production dans le sud

La production est majoritairement présente sur le sud du massif, et notamment dans les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse, la Drôme...
Une partie des plantes sont distillées dans les 91 distilleries du sud-est de la France (source : ppamdefrance).

26 216

Hectares déclarés en 2023
A 82 % dans les Alpes du sud.

Dans le détail :

630 ha de plantes aromatiques pérennes

520 ha de plantes aromatiques herbacées

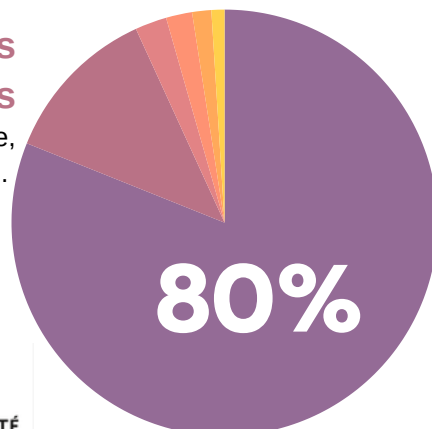
380 ha de plantes à parfum pérennes

260 ha de plantes médicinales et à parfum non pérennes

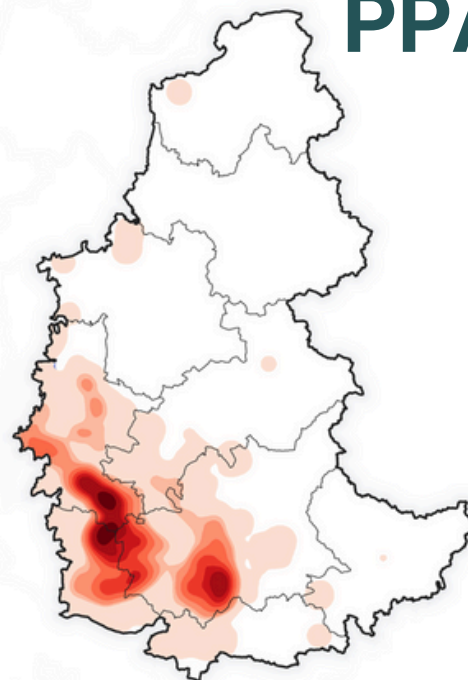
Aneth, basilic, cumin...
Géranium, violettes...
Angélique, bardane, valériane, psyllium...

3 170 ha de plantes médicinales pérennes

Par exemple : gentianes, mélisse, sauge, hysope...



ATLAS DES ALPES PPAM



Indice de concentration de parcelles de PPAM dans les Alpes en 2023 (10km)

Cultivées notamment pour le sec ou la surgélation, et commercialisées en partie sous le Label rouge "Herbes de Provence".

Thym
19 %

Origan
27 %



Sarriette
27 %

Romarin
27 %

herbes-de-provence.org

Depuis 2018, il existe également une IGP pour le Thym de Provence.

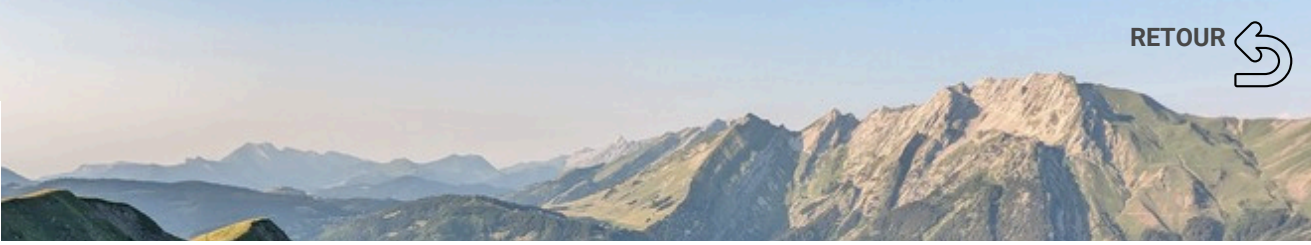


21 245 ha de lavande et lavandin

Soit 80 % de la surface déclarée en PPAM dans les Alpes.

Elles sont emblématiques de la Provence, et présentent un réel attrait touristique. Il s'agit du principal bassin de production mondiale de lavandin.





ANNEXES

Définitions

DÉFINITIONS TRANSVERSALES

STH - Surface Toujours en Herbe : surfaces couvertes en permanence par des prairies ou pâturages, c'est-à-dire des terres où l'herbe ou d'autres fourrages herbacés sont présents sans avoir été retournés ou transformés en cultures pendant au moins cinq années consécutives révolues.

SFP - Surface Fourragère Principale : regroupe les prairies permanentes, les prairies temporaires et d'autres surfaces fourragères (cultures fourragères comme le maïs ensilage, luzerne, trèfle, etc.) qui sont récoltées ou pâturées.

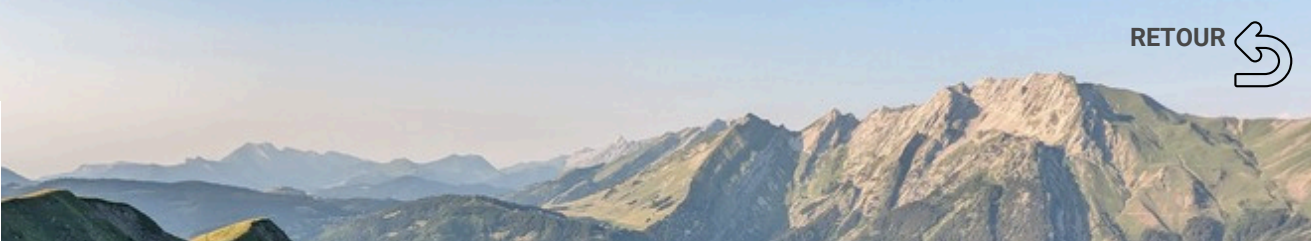
STH pp - surfaces peu productives : terres agricoles ayant un potentiel de production très faible pour des raisons naturelles ou structurelles (sols pauvres ou superficiels, pierrosité importante, climat difficile, forte pente, etc.). Ces surfaces comprennent par exemple les Surfaces Pastorales à dominante de Ligneux, dénommées SPL dans la PAC.

Surface graphique : surface totale d'un îlot ou d'une parcelle agricole, c'est-à-dire incluant les éléments non productifs compris à l'intérieur du polygone (ex.: affleurements rocheux). Par différenciation de la surface admissible, éligible aux aides PAC.

Unité Pastorale (UP) : notion issue de l'enquête pastorale alpine. Les UP se définissent par leur fonction pastorale spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale (entre juin et octobre). Ces surfaces s'organisent en général en vastes unités de gestion continues, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'ha, valorisées chacune par un questionnaire individuel ou collectif.

UGB - Unités Gros Bovins : unité de mesure standardisée utilisée en agriculture pour exprimer de manière comparable les effectifs d'animaux d'élevage, indépendamment de leur espèce, de leur taille ou de leur âge. Par exemple, un bovin ou un équidé adulte correspond à un UGB, un caprin ou un ovin adulte à 0,15 UGB.

Chargement : nombre d'UGB rapporté à la surface disponible pour nourrir les animaux correspondants.



ANNEXES

Définitions

DÉFINITIONS DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

Ovins viande

Systèmes pastoraux : la Surface Toujours en Herbe (STH) peu productive est supérieure à 10 ha et représente plus de la moitié de la Surface Fourragère Principale (SFP), ou les animaux envoyés en estive collective représentent plus de 8 % du total des UGB de l'exploitation.

Systèmes herbagers < 0,5 UGB/ha : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux, avec un taux de chargement < 0,5 UGB/ha.

Systèmes herbagers 0,5 à 1 UGB/ha : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux, avec un taux de chargement entre 0,5 et 1 UGB/ha.

Systèmes fourragers : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux et herbagers.

Bovins viande

Systèmes pastoraux : la Surface Toujours en Herbe (STH) peu productive est supérieure à 10 ha et représente plus de la moitié de la Surface Fourragère Principale (SFP), ou les animaux envoyés en estive collective représentent plus de 8 % du total des UGB de l'exploitation.

Systèmes herbagers < 0,5 UGB/ha : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux, avec un taux de chargement < 0,5 UGB/ha.

Systèmes herbagers 0,5 à 1,4 UGB/ha : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux, avec un taux de chargement entre 0,5 et 1,4 UGB/ha.

Systèmes fourragers : exploitations restant par défaut des systèmes pastoraux et herbagers.